



# Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
De Montréal de l'Aude

## RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE SEANCE DU 21 JUIN 2023

Le mercredi vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, le CVS s'est réuni en salle de réunion.

### Présents :

Madame Lucienne GAILLARD	Représentant des résidents – <i>voix délibérative</i>
Madame Chantal BALLAND	Représentant des familles – <i>voix délibérative</i>
Monsieur Serge REDRADO	Représentant des familles - suppléant
Madame Chantal FONTES	Représentant du personnel – suppléante - <i>voix délibérative</i>
Monsieur Bernard BREIL	Président du CA, Représentant de l'Administration- <i>voix délibérative</i>
Madame Pierrette FONTES	Bénévole
Madame Nancy GARES	Cadre de santé
Madame Katia CLAUSTRE	Animatrice
Madame Noémie SERGENT	Directrice
<u>Excusés :</u> Monsieur Pierre LAPORTE	Représentant des résidents – <i>voix délibérative</i>
Madame Célia HUET	Psychologue

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 17 heures 30.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BALLAND

L'ordre du jour est le suivant :

### ■ Approbation du précédent procès-verbal :

A l'unanimité le précédent procès-verbal est approuvé.

### ■ Etat prévisionnel des recettes et dépenses EPRD Budget 2023 :

**1- Activité hébergement arrêtée 2023 : Prix de journée hébergement 2023 :** au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 63.39 € (avec effet rétroactif, facturé à compter du 01/03/2023 à 63.59 €)

### **2- Activité et CRPP dépendance arrêtés 2023 :**

- Valeur du point GIR Départemental pour 2023 : 6,96 basé sur 60 660 points GIR.
- GMP validé le 04/04/2022 à 791 : GIR 1 : 17 / GIR 2 : 29 / GIR 3 : 11 / GIR 4 : 8 / GIR 5 : 1 / GIR 6 : 0
- Forfait Global Dépendance accordé 2023 : 447 781.10 € répartis de la manière suivante :  
Dont 274 848.34 € forfait global à la charge du département Aude  
+ 130 845.27 € dépendance 5/6 du département Aude  
+ 29 293.74 € dépendance 1/6 extérieurs hors Aude  
+ 12 793.75 € Accueil temporaire

Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- GIR 1/2 = 20.43 €                    au 1<sup>er</sup> mars 2023 = 20.68 €
- GIR 3/4 = 12.97 €                    au 1<sup>er</sup> mars 2023 = 13.12 €
- GIR 5/6 = 5.50 €                      au 1<sup>er</sup> mars 2023 = 5.57 €

### **3- CRPP soins prévisionnel 2023 :**

Le forfait global de soins (FGS) est non encore notifié à la date de présentation de l'EPRD 2023.



# Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
De Montréal de l'Aude

L'EPRD est donc présenté à la date butoir du 30/06/2023, eu égard à la notification d'autorisation budgétaire n°2 EPRD 2022 Soins de l'ARS Occitanie du 06/12/2022 qui précise que la base transitoire au 01/01/2023 est fixée à 1 188 733.45 €.

Le FGS 2023 sera notifié pour fin juin / début juillet. Une décision modificative de l'EPRD 2023 sera prise suite à cette notification de l'ARS. Est attendu une augmentation du forfait comprenant la réévaluation du Pathos PMP + l'application pour 6 mois du passage au tarif global.

#### 4- Eléments de contexte de l'EPRD 2023 :

Sont inclus à l'EPRD 2023 présenté :

- L'inflation : hausse des prix des matières premières - énergie + 6% gaz - coût transport...
- Les dépenses autres prévues en 2023 au PRE (cf. point suivant).

Or il s'avère que malgré des mesures fortes mises en œuvre dans le cadre du Plan de retour à l'Equilibre ayant généré des économies importantes, l'EPRD 2023 déficitaire, y compris avec le forfait soins estimatif.

#### Deux inquiétudes majeures sont relevées, liées au non-financement de l'inflation et des revalorisations salariales :

4.1 le défaut de trésorerie à court terme : l'EHPAD, comme durant la crise Covid, ne dispose pas de réserve de trésorerie, lui permettant de couvrir les hausses non financées liées à l'inflation (par ex : +140 000 € en gaz, + 30 000 € en alimentation, + 18 000 € en contrat d'assurance maladie des fonctionnaires...).

L'EHPAD peine à régler la totalité de ses factures et à compter du mois d'août, en anticipant la dotation soins actualisée, l'EHPAD sera de nouveau en défaut de trésorerie à hauteur de 100 000 €.

Or toutes les mesures du PRE ont déjà été mises en œuvre, les marges sont désormais nulles, et le contexte précipite de nouveau l'établissement dans une situation alarmante.

Le prix de journée a été augmenté de manière importante ces dernières années, il n'est pas envisageable de l'augmenter de nouveau et cela ne permettra pas un assainissement de manière pérenne.

Les dotations dépendance et soins sont au plafond avec un Pathos (base de calcul) très bien valorisé.

4.2- la difficulté de mise en œuvre d'une des mesures du PRE décidée à compter de 2023 : la reprise des amortissements du bâtiment, représentant une charge nette supplémentaire de 116 167.54 €, amorti actuellement sur 50 ans pour le passer sur 32 ans. Et ce afin de l'aligner sur la durée des emprunts de 30 ans (pour rappel cette décision de durée d'amortissement avait été prise en 2009 à l'ouverture pour amoindrir le prix de journée, générant des recettes insuffisantes et faussant et reportant le poids des charges réelles).

L'EPRD 2023 et la projection financière pluriannuelle nous ont conduit avec le Président, à solliciter en urgence un entretien auprès du DGA des Solidarités Humaines du Conseil Départemental 11 qui nous a reçu le 21/06/2023.

Conscients des efforts de l'établissement, il est acté que la situation financière a effectivement été assainie comme prévu au PRE, mais que l'inflation non compensée en 2023 vient mettre en péril le fragile équilibre retrouvé.

Après échanges et étude de différentes simulations sur le plan de financement de l'EHPAD, et compte tenu du contexte défavorable couplé aux efforts importants déjà entrepris par l'établissement, il a été décidé avec le CD11 : d'être prudent et de ne pas prendre le risque de supporter en 2023 la charge du ré-étalement des amortissements du bâtiment sur 32 ans au lieu des 50 ans, qui ferait dégager un déficit d'exercice important.

Il est convenu d'étudier de nouveau cette question lors de l'ERRD 2023 pour évaluer la possibilité de les reprendre.



# Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
De Montréal de l'Aude

Il faut souligner que sans la reprise de ces amortissements, le Fonds de roulement d'investissement s'effondre et le fonds de roulement d'exploitation devient à horizon 2027, très excédentaire. Les autres masses du bilan financier ne sont pas impactées (FRNG, BFR et trésorerie) car c'est une charge non décaissable.

4.3- Sont à noter les points suivants sur l'EPRD 2023 :

- **Cet EPRD ne contient pas le montant de la dotation soins 2023**, valorisée, non reçue à ce jour. Il sera nécessaire que l'allocation de cette ressources inclus les mesures de revalorisations salariales justement évaluées, et qu'elles incluent celles à venir annoncées (juillet 2023 +1.5%).
- **Groupe 1 : L'EPRD présenté prévoit une augmentation moyenne des charges du groupe I (alimentation, énergie) de + 65 %**, principalement due au contrat Gaz (en groupement de marché public + 140 000 €, sur un budget initial financé de 60 000 €).  
Les contraintes de la Loi EGalim que doivent honorer nos établissements et qui pèsent sur leurs budgets, telles que l'obligation d'une part au moins égale à 50% de denrées alimentaires de qualité et durables dont au moins 20% issues de l'agriculture biologique, ne peuvent être que très partiellement suivies. **La hausse du prix de journée, même de 3%, ne pourra pas couvrir à la fois ces hausses de charges « inattendues » et les mesures du PRE.**
- **Groupe 2 : Les charges de personnel Groupe 2** ne cessent d'augmenter, avec la hausse régulière de l'indice minimum de rémunération/hausse du SMIC, les revalorisations de grilles indiciaires, qui ne sont pas intégralement financées. Les charges patronales liées, qui sont les plus lourdes pour la FPH que pour les établissements d'un autre statut (privé, associatif, territorial), pèsent de manière continue et exponentielle.  
L'absence de trésorerie de l'EHPAD ne permet pas d'autofinancer ces charges supplémentaires ; le PRE fixé est déjà très contraint.

3

**La situation est inquiétante voire alarmante et ce pour l'ensemble des établissements médico-sociaux publics.**

A l'instar d'une majeure partie des EHPAD publics de France, l'EHPAD se trouve dans une situation financière très tendue dans le contexte actuel. **Il y a une accélération trop forte de la désindexation entre dépenses et recettes dans un contexte d'inflation persistant.**

**L'EHPAD n'ayant aucune réserve, ni trésorerie, se retrouve de nouveau dans une situation de manque de trésorerie.**

**Cependant il convient de souligner les éléments de force de l'établissement :**

L'EHPAD de Montréal a un très bon taux d'occupation, une liste d'attente très importante, un absentéisme contenu et relativement faible pour les maladies de courte durée ; des professionnels engagés et volontaires, investis dans une dynamique d'amélioration, notamment dans l'organisation, la QVT qualité de vie au travail et la démarche Humanitude et a poursuivi tous les efforts nécessaires pour assainir la situation financière.

Le climat social, les éléments mis en œuvre pour générer de l'attractivité, et la volonté de qualité de vie au travail développés au sein de l'établissement permettent de ne pas être en difficulté au niveau des ressources humaines, qui est une problématique supplémentaire importante soulevée par les autres EHPAD.

Les liens avec les autres structures, la dynamique d'évolution, de professionnalisation, d'expertise sont aussi des forces de l'EHPAD de Montréal, qu'il convient de nourrir pour avoir toute légitimité affichée de perdurer.

Mais pour l'EPRD 2023, malgré les mesures du PRE mises en œuvre, et compte tenu du contexte d'inflation, de sous-financement des revalorisations salariales régulières, la situation reste très tendue et contrainte.

**Les financements sont absolument insuffisants, les autorités de tarification ne disposent pas des crédits pour répondre aux divers abondements mis en œuvre et aux impératifs (inflation ; crise énergétique ;**



# Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
De Montréal de l'Aude

alimentaire ; de transport ; hausse de rémunération et de point d'indice ; loi Egalim ; risques informatiques ; etc...) ; les pouvoirs publics ne semblent pas se saisir de la question de l'autonomie et de la réforme de la loi grand-âge, maintien de l'autonomie qui est pourtant une urgence absolue et ne donnent pas les moyens de remplir dignement cette mission de service public.

## ■ Informations diverses :

- **Centre de Ressources Territorial CRT** dépôt de l'AMI pour l'EHPAD de Montréal le 16/05/2023 : déposé pour mise en œuvre en 2025. Réponse courant juillet 2023. **L'objectif étant de développer et diversifier l'activité et les services de l'EHPAD en amenant son expertise et ses compétences au domicile des personnes âgées qui souhaitent y rester.**

L'inclusion des personnes handicapées vieillissantes dans le maintien à domicile est une problématique soulevée : son besoin est identifié mais les réponses limitées. Si l'EHPAD obtient l'AMI, ce besoin sera étudié pour l'intégrer dans le CRT, en lien avec l'Etablissement pour Personnes Handicapées Vieillissantes à Fanjeaux.

- **Projet d'intégration** à un appel à manifestation d'intérêt porté par la CCPLM en tant que coordonnateur, pour **l'installation de panneaux solaires** sur les toitures publiques, incluant l'EHPAD - sous réserve des modalités financières et des études techniques.

- **Echanges sur les modifications de de l'accompagnement des résidents et de l'organisation de travail depuis avril 2023** : les résidents, proches et professionnels constatent une amélioration de l'organisation et un temps de relationnel en activités thérapeutiques accessible. Des réunions se poursuivent chaque mois pour finaliser cette mise en œuvre. Les activités de soirée sont proposées mais ne parviennent pas à prendre effet, les résidents retournent très rapidement chez eux après les repas : les agents se sont engagés à poursuivre cette proposition et sa valorisation ; plusieurs idées sont proposées (espace type bar). Les objectifs et valeurs de cette organisation mise en place en lien avec l'Humanitude sont intégrés et seront proposés pour sensibilisation aux proches et résidents lors d'une soirée le 24/10/2023 (invitation déjà faite à l'ensemble des familles par mail). L'ensemble des professionnels est formé et les projets d'accompagnements personnalisés intègre cette philosophie. **L'objectif à terme étant la labellisation Humanitude de l'établissement.**

- **CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)** : devrait être signé avec l'ARS et le CD11 avant le 31/12/2023.

La Directrice demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h30.

Fait les jours, mois et an que dessus.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Mme Lucienne GAILLARD